

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1149^e séance, tenue le mardi 8 novembre 2022, à 14 heures, à salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry et par vidéoconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, M. Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M^{me} Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, M^{me} Lucie Parent, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux ; les doyennes, les doyens : M^{me} France Houle, M. Michel Carrier, M. Simon de Denus, M^{me} Sylvie Dubois, M. Raphaël Fischler, M^{me} Ahlem Ammar, M. Michel Janosz, M^{me} Christine Théorêt ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal, M^{me} Delphine Périé-Curnier ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Josée Dubois, M. David Lewis, M. Jesús Vázquez-Abad, M^{me} Sophie Parent, M^{me} Françoise Guay ; les étudiantes, les étudiants : M. Alexis Cyr, M^{me} Audréanne Matte-Landry, M. Alexandre Sauvé-Lacoursière, M. Hadrien Chénier-Marais ; les observatrices, les observateurs : M^{me} Annik Gélinau, M^{me} Pierrette Gaudreau, M^{me} Julie Cardinal (en l'absence de M^{me} Stéphanie Gagnon)

INVITATIONS : pour les délibérations CE-1149-4.3 et CE-1149-4.4, des Études supérieures et postdoctorales : M. Clément Arsenault, vice-recteur associé ; pour la délibération CE-1149-6.1, de la Faculté des sciences de l'éducation : M^{me} Josianne Robert, vice-doyenne aux études de premier cycle, et M^{me} Lucie Lortie, adjointe à la vice-doyenne

ABSENCES : le recteur, M. Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, M^{me} Nathalie Fernando, M. Carl-Ardy Dubois, M^{me} Julie-Andrée Marinier ; le représentant de l'École Polytechnique Montréal : M. Yves Boudreault ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M^{me} Bérengère Houzé ; les membres diplômés : M. Guy Gibeau, M. Sylvain Dubé ; les observatrices, les observateurs : M^{me} Michèle Glémaud, M^{me} Stéphanie Gagnon, M. Jean-Paul Loyer

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M^{me} Danielle Salvail

CE-1149-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1148^e séance tenue le 11 octobre 2022
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - 4.1 Faits saillants de la Commission des études et de ses sous-commissions pour l'année 2021-2022
 - 4.2 Projets approuvés par délégations — Bilan 2021-2022 (programmes de cycles supérieurs)
 - 4.3 Études supérieures et postdoctorales
 - Guide d'affectation à l'encadrement
 - 4.4 Études supérieures et postdoctorales
 - Canevas pour les guides sur l'examen général de doctorat
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1 Faculté des arts et des sciences — École de psychoéducation
 - Abolition du Microprogramme de deuxième cycle en psychoéducation (2-210-6-0 et 2-210-6-9)
6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté des sciences de l'éducation — Centre de formation initiale des maîtres—CFIM
 - Modification à des programmes de Baccalauréat
 - Programmes de Baccalauréat en éducation : résumé et justificatif commun
 - Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (1-820-1-0 et 1-820-1-9)

- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (1-857-1-0 et 1-857-1-9)
 - Baccalauréat en enseignement du français langue seconde (1-821-1-0)
 - Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (1-822-1-0)
 - Programmes de Baccalauréat en enseignement au secondaire : résumé et justificatif commun
 - Baccalauréat en enseignement du français au secondaire (1-835-1-5)
 - Baccalauréat en enseignement de l'univers social au secondaire (1-841-1-0)
 - Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire (1-834-1-2)
 - Baccalauréat en enseignement des sciences et technologies au secondaire (1-828-1-0)
 - Baccalauréat en enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire (1-835-1-8)
7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'actions facultaires
 - 7.1 Faculté de médecine
 - Plan d'action pour les programmes de génie biomédical
 8. Affaires diverses
 9. Prochaine séance régulière
 10. Clôture de la séance

CE-1149-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1148^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1148^e séance tenue le 11 octobre 2022, tel que présenté.

CE-1149-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1148^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1149-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Mme Pascale Lefrançois, présente les points 4.1 et 4.2.

La présidente, Mme Pascale Lefrançois, et la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, présentent les points 4.3 et 4.4. Pour ces présentations, la Commission reçoit M. Clément Arsenault, vice-recteur associé aux études supérieures.

CE-1149-4.1 Faits saillants de la Commission des études et de ses sous-commissions pour l'année 2021-2022
2022-A0033-1149-044

Des ajustements seront apportés au document mentionné, afin de préciser les contenus de la refonte des programmes de Maîtrise en éducation (M. Éd.) de la Faculté des sciences de l'éducation, dans la section *Commission des études* (pages 4, 7, 8, 9).

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les Faits saillants de la Commission des études et de ses sous-commissions pour l'année 2021-2022, conformément au document 2022-A0033-1149-044 corrigé.

CE-1149-4.2 Projets approuvés par délégation – Bilan 2021-2022 (programmes de cycles supérieurs)
2022-A0033-1149-064

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Bilan pour l'année 2021-2022 des modifications mineures approuvées dans le cadre de la délégation de pouvoirs (programmes de cycles supérieurs), conformément au document 2022-A0033-1149-064.

CE-1149-4.3 Études supérieures et postdoctorales
- Guide d'affectation à l'encadrement
2022-A0033-1149-065

Le document mentionné est déposé pour information. Le Guide d'affectation à l'encadrement des Études supérieures et postdoctorales présente et explique les principes, modalités et procédures d'affectation à la direction d'étudiantes et d'étudiants aux cycles supérieurs. Une importante mise à jour a été apportée, permettant de tenir compte des différents types d'affectations (modalités, durées, circonstances, etc.), et présente un tableau récapitulatif par catégories professorales. Le Guide a été porté à l'attention du bureau du vice-recteur adjoint aux affaires professorales, pour fins de vérification. En réponse à une question, il est précisé que la catégorie « chercheur » apparaît dans la liste en raison d'une clause de droits acquis pour les professeurs qui avaient été engagés à ce titre.

CE-1149-4.4 Études supérieures et postdoctorales
- Canevas pour les guides sur l'examen général de doctorat
2022-A0033-1149-066

Le document mentionné est déposé pour information. Le *Canevas pour les guides sur l'examen général de doctorat* présente les lignes directrices pouvant servir à l'élaboration de la documentation à fournir aux étudiantes et aux étudiants pour les informer sur les modalités de l'examen général de synthèse-EGS, les critères d'évaluation de celui-ci, et tout ce qui les aidera à s'y préparer adéquatement, et rappelle les grands principes relatifs au déroulement et aux critères d'évaluation de l'examen. Étant donné les disparités observées dans les pratiques des différents programmes, le canevas proposé permettra d'assurer une certaine uniformité et une cohérence des lignes directrices à communiquer en regard de l'examen général de doctorat, et permettra aux unités de développer la documentation pertinente ainsi que de définir les modalités de diffusion de celle-ci.

À la suite de la présentation, des membres signalent l'utilité et la pertinence du guide présenté ; celui-ci répond à un besoin réel, et répond à une recommandation formulée en ce sens dans le cadre de l'évaluation de programmes d'études supérieures. On prend note d'une suggestion d'ajouter une banque d'exemples de situations, afin de guider les unités dans l'évaluation de leurs pratiques.

En réponse à une question sur les modalités de diffusion du guide, on mentionne qu'à une première étape, une présentation sera faite auprès des vice-doyens aux études supérieures ainsi qu'aux unités ; le guide sera également disponible sur le portail des Études supérieures et postdoctorales. On invite les membres de la Commission des études à diffuser le document déposé dans leur unité. Sur la modalité de l'ajournement, on explique que le processus d'application de cette modalité devra être précisé ; la grille d'ajustement, présentée dans le document, pourra constituer un outil utile ; la réflexion sur cette question est en cours.

On signale qu'une réflexion reste à poursuivre sur l'utilité et les objectifs réels de l'examen général de doctorat ; notamment, bien que visant à évaluer la capacité à poursuivre les études doctorales, et présentant rarement des situations d'échecs, cet examen suscite des situations d'anxiété, et peut apparaître déterminant pour la durée des études. Il s'avérera utile de vérifier la portée réelle de cet examen dans sa formule actuelle. En regard de cette démarche, un avis invite à se préoccuper également de modalités d'intervention en amont, afin d'assurer la poursuite du cheminement étudiant jusqu'à la diplomation.

E-1149-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, et la vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présentent le projet inscrit au point 5.1.

CE-1149-5.1 Faculté des arts et des sciences – École de psychoéducation - Abolition du Microprogramme de deuxième cycle en psychoéducation (2-210-6-0 et 2-210-6-9) 2022-A0033-1149-049

Le Microprogramme de deuxième cycle en psychoéducation, pour lequel l'admission a été fermée en 2020, avait été initialement établi afin d'offrir une formation de mise à niveau aux praticiennes et aux praticiens en exercice ; le diplôme de Maîtrise en psychoéducation étant alors devenu nécessaire pour accéder à l'ordre professionnel, les bachelières et les bacheliers en psychoéducation avaient alors eu accès à une clause de droits acquis (levée en 2002) permettant l'obtention d'un permis d'exercice. Par la suite, ce Microprogramme permettait à des personnes ayant obtenu un Baccalauréat en psychoéducation ou dans une discipline connexe et détenant une expérience de travail d'au moins cinq ans à temps plein, de compléter le nombre d'heures et de contenus de formation pratique ou théorique de deuxième cycle prescrit par l'ordre professionnel, pour l'obtention du permis d'exercice. La création, en 2019, du programme Actualisation de formation en psychoéducation (2-210-1-2), a mené à une diminution des inscriptions au Microprogramme, le nouveau programme d'actualisation répondant mieux aux besoins de formation, et offrant une formule individualisée, plus flexible. Il a donc été recommandé d'abolir le Microprogramme à compter du trimestre d'automne 2022. La présentation reporte au document 2022-A0033-1149-049.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du Microprogramme de deuxième cycle en psychoéducation (2-210-6-0 et 2-210-6-9), à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2022-A0033-1149-049.

CE-1149-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, M. Juan J. Torres Michel, fait une présentation générale du projet inscrit au point 6.1.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Ahlem Ammar, présente le projet inscrit au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette faculté, Mme Josianne Robert, vice-doyenne aux études de premier cycle, et Mme Lucie Lortie, adjointe à la vice-doyenne.

CE-1149-6.1 Faculté des sciences de l'éducation Centre de formation initiale des maîtres – CFIM Modification à des programmes de Baccalauréat

- Programmes de Baccalauréat en éducation : résumé et justificatif commun
- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (1-820-1-0 et 1-820-1-9)
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (1-857-1-0 et 1-857-1-9)
- Baccalauréat en enseignement du français langue seconde (1-821-1-0)
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (1-822-1-0)
- Programmes de Baccalauréat en enseignement au secondaire : résumé et justificatif commun
- Baccalauréat en enseignement du français au secondaire (1-835-1-5)
- Baccalauréat en enseignement de l'univers social au secondaire (1-841-1-0)
- Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire (1-834-1-2)
- Baccalauréat en enseignement des sciences et technologies au secondaire (1-828-1-0)
- Baccalauréat en enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire (1-835-1-8)

2022-A0033-1149-052.1; 2022-A0033-1149-052 à 2022-A0033-1149-062

Le projet de modification proposé concerne des programmes de baccalauréat en éducation (Éducation préscolaire et enseignement primaire ; Enseignement en adaptation scolaire ; Enseignement du français langue seconde ; Enseignement de l'éducation physique et à la santé) et des programmes de baccalauréat en enseignement au secondaire (Enseignement du français au secondaire ; Enseignement de l'univers social au secondaire ; Enseignement des mathématiques au secondaire ; Enseignement des sciences et technologies au secondaire ; Enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire). Le projet est fondé sur deux principaux motifs, soit la publication de la deuxième édition du Référentiel des compétences professionnelles de la profession enseignante (décembre 2020) —lequel vient baliser l'élaboration des programmes universitaires de formation à l'enseignement, mais également le développement professionnel des enseignantes et des enseignants—, et le processus d'amélioration continue des programmes de premier cycle établi par le Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) de la Faculté des sciences de l'éducation. Les modifications ont été définies dans une perspective qui considère l'ensemble de ces offres de formation, afin d'assurer l'arrimage et la cohérence entre les programmes et entre les cours communs aux programmes.

Pour les programmes de baccalauréat en éducation, le processus d'amélioration continue des programmes a donné lieu à : la révision de la formule des cours d'un crédit (enjeux administratifs et pédagogiques) ; une meilleure incorporation des activités d'intégration ; la définition d'un portfolio et d'outils d'accompagnement (incluant des modalités de sensibilisation et d'adhésion à son utilisation) ; l'établissement d'une approche-programme ; la révision des contenus de cours. Les modifications qui en ont découlé portent principalement sur : la mise en œuvre du référentiel des compétences et son arrimage avec les thématiques définies annuellement ; l'intégration des treize compétences aux contenus de cours ; l'introduction des enjeux éthiques et des valeurs professionnelles aux contenus de cours et d'activités ; l'identification de cours dédiés à la formation suivie ; l'incorporation d'activités d'intégration aux autres activités de formation ; l'intégration du portfolio et d'autres outils au cheminement dans les activités ; l'accentuation de contenus de formation en recherche et en pratique de l'enseignement ; l'intégration des enjeux et des réalités des premiers peuples aux contenus de cours dédiés.

Pour les programmes de baccalauréat en enseignement au secondaire, les enjeux considérés ont porté sur : le cours d'évaluation (ramené à 3 crédits) ; l'approche-programme ; le portfolio ; l'ajout de contenus relatifs à la prise en compte des besoins des élèves, incluant les élèves handicapés ou présentant des difficultés ou des troubles d'apprentissage ; les exigences de formation découlant du Plan numérique et de l'accroissement de l'usage du numérique dans les écoles primaires et secondaires (prise en compte des enjeux induits par l'utilisation du numérique, et par le développement de compétences renouvelées et de leur constante mise à jour) ; l'adéquation des contenus disciplinaires au Programme de formation de l'école québécoise (les contenus disciplinaires des programmes de formation initiale à l'enseignement au secondaire sont offerts par la Faculté des arts et des sciences dans le cadre d'une collaboration entérinée par le protocole d'entente relatif à la formation des maîtres au secondaire entre la FSE et la FAS). Les modifications qui en ont découlé portent principalement sur : la mise en œuvre du référentiel selon les trajectoires de développement définies pour les quatre années des programmes ; l'introduction des thématiques annuelles ; la prise en compte des thématiques soutenues par le nouveau Référentiel et les ajustements souhaités par le processus d'amélioration continue des programmes (dont l'intégration des treize compétences aux contenus de formation ; l'introduction des valeurs et de l'éthique professionnelle dans le cadre du cours dédié ETA 1002 ; la révision de l'organisation des cours dédiés à l'évaluation ; l'intégration du portfolio aux stages ; l'augmentation du nombre de crédits des cours PPA 3104 et PPA 4420A, passant de 2 à 3 crédits, sur des contenus relatifs aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ; le renforcement des contenus relatifs au numérique en éducation, par la création d'un cours ou par l'ajout de crédits à un cours existant en lien avec cette compétence dans les programmes qui n'en comportaient pas) ; d'autres modifications seront ajoutées, sur des contenus spécifiques à la discipline enseignée.

Les modifications et ajustements spécifiques à chacun des programmes concernés, apportés en cohérence avec les lignes directrices précédemment décrites, sont présentés en reportant aux documents relatifs à chacun des programmes de baccalauréat : 2022-A0033-1149-053 (Éducation préscolaire et enseignement primaire) ; 2022-A0033-1149-054 (Enseignement en adaptation scolaire) ; 2022-A0033-1149-055 (Enseignement du français langue seconde) ; 2022-A0033-1149-056 (Enseignement de l'éducation physique et à la santé) ; 2022-A0033-1149-058 (Enseignement du français au secondaire) ; 2022-A0033-1149-059 (Enseignement de l'univers social au secondaire) ;

2022-A0033-1149-060 (Enseignement des mathématiques au secondaire); 2022-A0033-1149-061 (Enseignement des sciences et technologies au secondaire); 2022-A0033-1149-062 (Enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2023.

En réponse à des questions présentées, les précisions suivantes sont apportées. Le processus d'amélioration continue des programmes de premier cycle établi par le Centre de formation initiale des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation reste distinct du processus institutionnel d'évaluation des programmes, relevant de la Sous-commission d'évaluation des programmes et du Bureau de la promotion de la qualité. L'expression « élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage », désignée par l'acronyme EHDA, correspond aux termes utilisés par le Ministère. Bien qu'un seul cours de la première année du programme porte sur la gestion de classe et la gestion des comportements, les contenus relatifs à la compétence visée (compétence 6) sont repris dans plusieurs cours des deuxième, troisième et quatrième années du programme, ainsi que dans le cadre de stages. La modalité de cours de 2 crédits, suivis à un trimestre, jumelés à des cours de 1 crédit, suivis au trimestre suivant, est appliquée pour des cours consacrés à un projet de recherche; cette formule est appliquée depuis plusieurs années par la Faculté; les chargées et les chargés de cours responsables de ces formations détiennent une expérience correspondante. En raison des exigences du Ministère, il apparaît difficile d'ajouter plusieurs cours à option dans les programmes; lorsque cela est possible, de tels cours sont ajoutés à la structure. L'appellation « éthique et culture religieuse » sera prochainement modifiée pour « culture et citoyenneté québécoise » à la suite de la refonte ministérielle; toutefois, cette désignation transitoire n'a pas encore été confirmée; ainsi, à cette étape, l'appellation « éthique et culture religieuse » doit être maintenue dans les programmes; la Faculté suit ce dossier et apportera les changements nécessaires lorsque le Ministère aura confirmé la nouvelle désignation; par ailleurs, des cours correspondant à la nouvelle perspective visée par la refonte ministérielle ont été ajoutés à la structure du programme (blocs de cours à option), dont des cours sur la citoyenneté numérique et la diversité corporelle. Des précisions portent sur les modalités du stage à l'international du programme en enseignement du français langue seconde. Les cours de sigle GEO du programme en Enseignement de l'univers social au secondaire relèvent de la Faculté des arts et des sciences; certains des cours créés pour ce programme peuvent également être intégrés à des programmes de la FAS; des contenus en environnement et développement durable sont couverts par certains de ces cours ou y ont été ajoutés, dont les cours GEO 2312 et GEO 3320. Pour le programme en Enseignement des mathématiques au secondaire, trois nouveaux cours de sigle MAT seront développés par le Département de mathématiques de la FAS, et seront intégrés comme cours obligatoires, en remplacement du cours MAT 1000, lequel deviendra un cours à option, et pourra être suivi plus tard dans le cheminement du programme; ce cours apparaissait peu adapté pour le programme. La composition du comité de programmes pour les programmes en enseignement au secondaire ne comporte pas de chargée ou de chargé de cours (annexe 1 du document 2022-A0033-1149-057), en fonction du protocole d'entente avec la Faculté des arts et des sciences; celle-ci vérifiera s'il y aura lieu de revoir le protocole sur cette question.

Une correction technique est signalée à la page 2 du document 2022-A0033-1149-054 (Enseignement en adaptation scolaire); également, on prend note d'indiquer le nom complet des acronymes, au document 2022-A0033-1149-055 (Enseignement du français langue seconde).

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Ahlem Ammar, mentionne la fierté d'avoir mené à bien cette refonte dans le cadre d'un projet collaboratif, dont la contribution de la Faculté des arts et des sciences pour les contenus disciplinaires, et de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine, pour le programme en Enseignement de l'éducation physique et à la santé. La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, souligne la qualité de la collaboration entre les deux facultés.

La Commission souligne l'importance et la teneur du travail colossal de la refonte présentée, et félicite la Faculté en applaudissant.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Centre de formation initiale des maîtres—CFIM de la Faculté des sciences de l'éducation, la modification aux programmes suivants :

- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (1-820-1-0 et 1-820-1-9), conformément au document 2022-A0033-1149-053,
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (1-857-1-0 et 1-857-1-9), conformément au document 2022-A0033-1149-054,
- Baccalauréat en enseignement du français langue seconde (1-821-1-0), conformément au document 2022-A0033-1149-055,
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (1-822-1-0), conformément au document 2022-A0033-1149-056,
- Baccalauréat en enseignement du français au secondaire (1-835-1-5), conformément au document 2022-A0033-1149-058,
- Baccalauréat en enseignement de l'univers social au secondaire (1-841-1-0), conformément au document 2022-A0033-1149-059,
- Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire (1-834-1-2), conformément au document 2022-A0033-1149-060,
- Baccalauréat en enseignement des sciences et technologies au secondaire (1-828-1-0), conformément au document 2022-A0033-1149-061,
- Baccalauréat en enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire (1-835-1-8), conformément au document 2022-A0033-1149-062.

CE-1149-7 Processus institutionnel d'évaluation des programmes : Plans d'action facultaires

CE-1149-7.1 Faculté de médecine

- Plan d'action pour les programmes de génie biomédical
2022-A0033-1149-063, 063.1

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, présente ce point, assisté de la vice-doyenne aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, Mme Pierrette Gaudreau, et de la représentante de l'École Polytechnique, Mme Delphine Périé-Curnier.

Le plan d'action de la Faculté de médecine pour les programmes de génie biomédical porte sur les programmes d'études supérieures suivants : Doctorat en génie biomédical ; Maîtrise en génie biomédical ; DESS en génie biomédical. Ces programmes sont offerts conjointement par la Faculté de médecine en collaboration avec l'École Polytechnique. Dans le cadre du processus d'évaluation, on a signalé les points forts des programmes, dont leur pertinence, la reconnaissance de leur qualité, la qualité des enseignements et des expertises professorales, l'adéquation des programmes à assurer l'acquisition de compétences avancées dans la discipline, le haut taux de placement des diplômées et des diplômés. En regard des constats, ainsi que des recommandations formulées, le plan d'action a défini les actions à réaliser, dont : l'établissement d'un comité paritaire des programmes et des enjeux de gouvernance, incluant la consultation de l'Institut de génie biomédical et la révision des statuts de cet institut (recommandation 6) ; la révision des programmes et des conditions d'admission (recommandations 3, 4, 5) ; l'amélioration du suivi du cheminement étudiant du profil recherche [incluant la création de profils types pour le programme de Maîtrise ; la définition de modèles de mentorat et de tutorat ; la définition d'outils de cheminement et d'autoévaluation, dont un portfolio] (recommandations 7, 8) ; l'établissement de modalités de réseautage et d'exposition aux différentes perspectives professionnelles (recommandation 9) ; l'amélioration du site web et des modalités de transmission de l'information aux étudiantes et aux étudiants (recommandation 2) ; la réflexion sur la pertinence de l'actualisation de la concentration Science de l'information en santé (recommandation 1). La présentation reportée au

document 2022-A0033-1149-063 ; le document 2022-A0033-1149-063.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

En réponse à une question sur la recommandation relative à la concentration Science de l'information en santé, on mentionne que cette question fait partie d'une réflexion en cours, dans laquelle on observe qu'une telle formation pourrait être développée en synergie avec la Faculté de médecine, l'École Polytechnique, et plusieurs autres facultés et écoles de l'Université, dont l'École de santé publique, et de manière à répondre au vœu institutionnel visant des développements en santé numérique.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de médecine pour les programmes de génie biomédical, conformément au document 2022-A0033-1149-063.

CE-1149-8 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1149-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 6 décembre 2022, à 14 heures.

CE-1149-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 42.

Adopté tel que modifié, à l'unanimité le 6 décembre – délibération CE-1150-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot